



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 3537

Texte de la question

DÉSERTS MÉDICAUX

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Thierry Benoit. Permettez-moi de rendre hommage à Huguette Gallais, déportée, ancienne grande figure de la Résistance décédée à Fougères, en Bretagne, il y a quelques heures.

Des millions de Français vivent encore dans des déserts médicaux. L'accès aux soins, une évidence pour certains, est pour d'autres un véritable chemin de croix.

L'état d'urgence est également sanitaire ! Au plus grand mépris du principe d'égalité, la précarité sanitaire s'installe. Pire, elle s'aggrave.

Le projet de loi du Gouvernement du 17 décembre dernier aurait dû prioritairement mettre un terme aux déserts médicaux. C'était d'abord cela, la « modernisation de notre système de santé » !

Mais il n'en a rien été et la fausse bonne idée du tiers-payant a monopolisé les débats. Or, c'est oublier qu'avant de pouvoir payer ses soins, il faut y avoir accès !

Les dispositifs incitatifs ont fait leur temps, sans réel succès à la clé. Quant à la hausse ciblée du *numerus clausus*, elle devrait être généralisée à l'échelle du pays et intensifiée.

Nous avons besoin de mesures fortes, assumées, comme Philippe Vigier l'a proposé au nom du groupe UDI (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants*) : développer les internats régionaux, imposer des stages obligatoires en maison de santé pluridisciplinaire et amplifier la télémedecine.

Surtout, le groupe UDI propose d'encadrer l'installation des médecins comme nous le faisons pour les pharmacies et de les conventionner uniquement lorsqu'ils s'installent en zone non pourvue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. Bernard Accoyer. Ce n'est pas possible ! C'est n'importe quoi !

M. Thierry Benoit. Il faut oser un changement de méthode. Le Gouvernement y est-il prêt ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes

âgées et de l'autonomie.

Mme Laurence Rossignol, *secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie*. Je sais, monsieur le député Thierry Benoit, que vous aurez la gentillesse d'excuser Marisol Touraine, qui est partie au forum économique de Davos (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Je lui ferai part de cet accueil...

Améliorer l'accès aux soins de proximité et réduire les inégalités ont été ses priorités depuis 2012. C'est pourquoi, dès la fin de cette année-là, elle a créé le pacte territoire santé dont l'objectif est d'inciter les jeunes médecins à s'installer dans les territoires sous-dotés.

En ville, dans les territoires ruraux, à l'hôpital, il importe de mettre en place des conditions de travail répondant aux attentes des jeunes médecins. En trois ans seulement, une nouvelle dynamique a été engagée.

Tout d'abord à travers les bourses versées aux jeunes en formation en contrepartie de leur installation en zone fragile. Ce sont ainsi 1 325 jeunes qui se sont engagés dans le dispositif depuis sa création.

En Bretagne, dans votre région, 54 contrats permettront à des jeunes de s'installer dans des territoires sous-dotés.

Deuxième outil : les contrats de praticiens territoriaux de médecine générale permettant de sécuriser l'installation des jeunes médecins. Plus de 500 professionnels se sont ainsi installés dans des territoires manquant de médecins, dont 30 en Bretagne et 6 dans votre département d'Ille-et-Vilaine.

Troisième outil : les maisons de santé pluri-professionnelles, qui répondent aux nouvelles attentes des professionnels. On en comptait 174 en 2012 ; il en existe désormais plus de 800.

Votre département ne comptait que 8 maisons de santé avant 2012 ; ce sont aujourd'hui 27 structures qui accueillent des patients.

Le pacte territoire santé 2 permettra quant à lui d'amplifier cette dynamique.

Vous nous avez interrogés sur notre état d'esprit : il se caractérise par la volonté de dialogue avec les jeunes médecins au premier chef, la volonté de comprendre leurs attentes et de leur donner les conditions d'une meilleure installation possible.

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement*. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3537

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2016](#)